

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE.

SERVICE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.



BREVET D'INVENTION.

Gr. 20. — Cl. 1.

N° 907.237

Décrochage automatique pour trains-jouets.

M. ROBERT-MAURICE ROUQUIER résidant en France (Seine).

Demandé le 2 octobre 1944, à 14^h 20^m, à Paris.

Délivré le 18 juin 1945. — Publié le 6 mars 1946.

Supposons d'abord être dans les conditions habituelles d'accrochage pendant la marche fig. 1. On veut obtenir le décrochage, on l'obtiendra par un arrêt brusque ou encore par un
5 arrêt doux suivi d'un léger recul. L'anneau d'attache A remontant le long d'un plan incliné refoule la pièce pivotante B (dont la présence fait l'objet du brevet demandé) puis la franchit fig. 2 pour s'arrêter au fond de l'entaille
10 C. Quand on refera la marche avant, la pièce pivotante B ramenée par l'anneau A lui ferme l'entrée de l'entaille D, fig. 3.

RÉSUMÉ.

La présence de cette nouvelle pièce pivotante dans le cas d'un train jouet électrique permet
15 à l'opérateur de séparer le groupe machine-tender du groupe de wagons et ce, à distance, sans manœuvre manuelle uniquement par les commandes.

ROBERT-MAURICE ROUQUIER,
avenue de la République, 111. Épinay-sur-Seine.

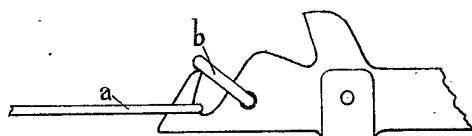


Fig. 1

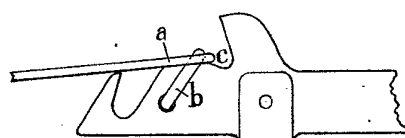


Fig. 2

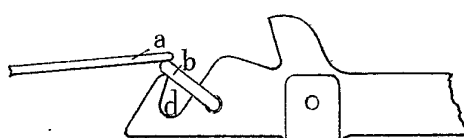


Fig. 3